

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250923-104-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

N° 104/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 16 septembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 30 septembre 2025

Objet de la délibération :

Vote tarif assainissement
Crouzet-Migette

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	54
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	0
• Dont représenté(e)s	11
• Excusé(e)s :	14
• Non excusé(e)s :	18
- Votants	65

Résultat du vote	
- Pour :	65
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-trois septembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Vuillafans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Fabienne ARNOUX à Alain MONNIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Sarah FAIVRE à Marc JACQUOT, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Nathalie LAURENT à Christophe FAIVRE-PIERRET, Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Nathalie VAN DE WOESTYNE à Christophe GARNIER

Procuration

Suppléé(e)s

Nicolas CHEVRIAUX, Jean-Marie DALOZ, Jean-Marie DONEY, Céline DUBOIS-AUBRY, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Marie-Christine LEGAIN, Nadia LOUIS, Florence PAUL, Rémy PAUL, Laetitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY

Excusé(e)

Absent(e)s

Guillaume AYMOUNIN, Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLLOT, Laurence BREUILLLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Jean-Louis POGLIANO, Chantal MARAUX, Jacques MAURICE, Lydie SAGE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'arrêté préfectoral du 12/08/2024 portant sur le transfert de compétence assainissement à la Communauté de communes Loue Lison ;

Vu la délibération n° 111-24 en date du 05/11/2024 actant la création de la Régie assainissement Loue Lison ;

Vu la délibération 131-24 en date du 10/12/2024 sur le vote des tarifs de l'assainissement collectif.

Une réunion a été organisée avec le M. le Maire de Crouzet-Migette au sujet d'un dispositif d'assainissement existant sur la commune. Il s'agit d'un système type « semi-collectif » fosses toutes eaux avec épandage, pour une douzaine de foyers et l'auberge, pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes.

Ce dispositif situé dans le centre du village, est alimenté en gravitaire par un réseau séparatif. Le système date de 1995, et a été construit par la Commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250923-104-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Ce dispositif est considéré comme de l'assainissement collectif d'autant qu'un zonage assainissement existe et a été annexé au PLU (2014). Il est donc nécessaire de lancer les démarches administratives pour intégrer ce système à la Régie Loue Lison.

Les services de la DDT ont été prévenus afin d'enregistrer ce système, ainsi que la Trésorerie pour la partie budgétaire.

En 2024, la taxe assainissement s'élevait à 30€ pour la part fixe et 0.50€ pour la part variable à Crouzet-Migette.

Un nouveau tarif pour 2025 doit donc être voté en Conseil communautaire, selon les mêmes règles appliquées aux autres Communes concernées, avec une augmentation de 30€ sur l'abonnement et 0.50€ pour la part variable. Le nouveau tarif serait donc le suivant pour les abonnés de Crouzet-Migette :

- Part fixe : 60€
- Part variable : 1€.

Le conseil d'exploitation en date du 08/09/2025 a validé l'intégration de ce dispositif dans le parc d'assainissement collectif de la Régie Loue Lison et les tarifs 2025 pour les usagers concernés sur la commune de Crouzet-Migette.

L'assemblée communautaire valide à l'unanimité des voix exprimées ce tarif et autorise le Président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, le 23.09.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

